



considérée comme jeune conductrice par mon assurance

Par **pjulie**, le **08/12/2010** à **11:06**

Bonjour,

je conduit depuis plus de 6ans une voiture sans permis et je suis assurée pour celle-ci chez maaf. je suis en bonus 0.76 car je n'ai jamais eu d'accident.

Je viens de passer mon permis de conduire que j'ai obtenu avec succes.

Aujourd'hui mon assurance me considère comme jeune conductrice, ne reporte pas mon bonus et rejuse de m'assurer sur la voiture de mon conjoint car elle est trop puissante. Est-ce legale ou est-ce abusif?

Par **Domil**, le **08/12/2010** à **13:55**

Perso ça me semble logique, puisque vous ne conduisiez pas de véhicule nécessitant un permis (donc par exemple, vous ne rouliez pas sur l'autoroute)
Vous avez bien un permis probatoire ?